



Fiche signalétique

STP Products Manufacturing Company

44 Old Ridgebury Road
Suite 300
Danbury, CT 06810
Tél. : 1 203 205-2900

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Nettoyant pour système de carburant STP® Ultra 5 en 1

Partie responsable : STP Products Manufacturing Company
44 Old Ridgebury Road
Suite 300
Danbury, CT 06810

N° de téléphone pour information : +1 203 205-2900

N° de téléphone d'urgence :

Pour une urgence médicale, faites le 1 866 949-6465 / 1 303 389-1332 (en dehors des É.-U. et du Canada)

Pour une urgence en transport, faites le 1 800 424-9300 (Chemtrec) ou le 1 703 527-3887 à l'extérieur des É.-U. et du Canada (appel à frais virés)

Date de préparation de la FS : 2018-01-03

Utilisation et utilisation déconseillée du produit : Produit pour entretien automobile – Pour utilisation générale et professionnelle

2. Identification des dangers

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de l'U.S. Consumer Product Safety Commission et non pas aux règlements de l'OSHA. Les exigences relatives à l'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur les exigences d'étiquetage de l'OSHA, de sorte que l'étiquette du produit ne comporte aucun élément d'étiquetage de l'OSHA illustré ci-dessous dans la FDS.

Classification SGH :

Physique :	Santé :
Liquide inflammable – Catégorie 3	Toxicité aiguë – Catégorie 4 (par inhalation) Irritation oculaire – Catégorie 2A Irritation cutanée – Catégorie 2 Cancérogène – Catégorie 1A Mutagénicité des cellules germinales – Catégorie 1B Toxique pour la reproduction – Catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – Catégorie 3 (Irritation respiratoire, effets sur le système nerveux central) Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée – Catégorie 2 Danger par aspiration – Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH :



Danger!



Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Nocif par inhalation
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Des expositions prolongées ou répétées peuvent causer des dommages au sang, au thymus, au foie, à la rate, ou à la moelle osseuse.
Peut causer une irritation respiratoire.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Peut causer des défauts génétiques.
Peut causer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
CONTACT OCULAIRE : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, s'il est possible de le faire. Poursuivre le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical.
En cas d'incendie : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique pour l'extinction.

Dangers non spécifiés ailleurs : Aucun

**Conseils de prudence
Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdit de fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mettre à la terre et assurer la métallisation du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage ou autre qui soit antidéflagrant.
Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
Se laver la peau exposée soigneusement après manipulation.
Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit ventilé.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Composant	CAS N°	Quantité
-----------	--------	----------



Kérosène	8008-20-6 / 64742-81-0	5 à 50 %
Solvant naphta, aromatique léger	64742-95-6	15 à 40 %
Alkoxyate monoalkylarylé aminé	Secret commercial	15 à 40 %
Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique	68333-25-5	0 à 35 %
Distillats de pétrole moyen, distillation directe	64741-44-2	0 à 35 %
Distillats de pétrole moyen, hydrodésulfurés	64742-80-9	0 à 35 %
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	5 à 15 %
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8	1 à 10 %
Propylbenzène	103-65-1	1 à 10 %
Distillats de pétrole léger hydrocraqués	64741-77-1	1 à 10 %
Xylène	1330-20-7	1 à 5 %
Cumène	98-82-8	1 à 5 %
1,2,3-triméthylbenzène	526-73-8	1 à 5 %
Naphtalène	64742-95-6	< 2 %
Toluène	108-88-3	< 1 %
Éthylbenzène	108-88-3	< 1 %
Benzène	71-43-2	< 0,4 %

L'identité spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition constituent un secret industriel.

4. Premiers soins

Par inhalation : Si des symptômes d'exposition se manifestent, transporter la personne à l'extérieur. Si la respiration devient difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si vous ressentez un malaise ou si des symptômes se manifestent et persistent.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau exposée au savon et à l'eau durant plusieurs minutes. En cas d'irritation ou de rougeur cutanées, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Si l'irritation ou les autres symptômes persistent, consulter un médecin.

Par ingestion : NE PAS faire vomir. Si la victime est parfaitement consciente, lui demander de se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente.

Symptômes les plus importants : Irritant pour les yeux et la peau. Nocif par inhalation. L'inhalation du brouillard ou des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures et des effets sur le système nerveux central, comme des étourdissements, de la somnolence, des maux de tête et des nausées. Danger par aspiration – peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales. L'ingestion peut aussi causer des troubles gastro-intestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée ainsi que des effets sur le système nerveux central. Des expositions prolongées ou répétées peuvent causer des dommages au sang, au thymus, au foie, à la rate, ou à la moelle osseuse. Contient du toluène, ce qui est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Contient du benzène qui peut causer le cancer ou des défauts génétiques. Le risque de cancer dépend du niveau et de la durée de l'exposition.

Indication de soins médicaux et de traitements spéciaux immédiats : Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion pouvant entraîner un risque d'aspiration. Le produit peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales.



5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau.

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les lieux clos et présenter un risque d'incendie ou d'explosion. Les vapeurs pourraient être plus lourdes que l'air et se déplacer le long des surfaces vers des sources de combustion éloignées et provoquer un retour de flamme. Les récipients fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à des chaleurs extrêmes. Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

Techniques spéciales de lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets pour éteindre les feux dans les secteurs où des produits chimiques sont utilisés ou stockés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Attention – risque de glisser. Éliminer toutes les sources d'ignition et ventiler la zone. Ventiler le secteur au moyen d'équipement antidéflagrant. Porter de l'équipement de protection approprié.

Méthodes et matériau pour l'isolation et le nettoyage : Arrêter le déversement à la source s'il n'y a pas de danger à le faire. Absorber avec une matière inerte. Recueillir dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyer la zone de façon appropriée puisque les matières déversées, même en petites quantités, peuvent présenter un risque de glisser.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter le ruissellement dans les égouts pluviaux et les cours d'eau. Signaler les déversements, conformément aux réglementations locale et nationale. Aviser le Centre national d'information (National Response Center) si un déversement quelconque s'infiltré dans les voies navigables, la zone contiguë ou des rives attenantes.

7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et le brouillard. Se laver la peau exposée soigneusement au savon et à l'eau après manipulation. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas permettre de fumer dans les zones d'utilisation ou d'entreposage. Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas couper, percer, meuler ou souder sur ou à proximité des récipients, même vides. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent être dangereux. Suivre toutes les mesures de précaution figurant dans la FS au moment de manipuler les récipients vides.

Consultez la norme OSHA 1910.1028 pour des exigences supplémentaires quant à la manutention du benzène.

Entreposage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des oxydants et autres matières incompatibles. Garder loin des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur excessive.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle



PRODUIT CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Kérosène (vapeur d'hydrocarbure totale)	200 mg/m ³ MPT ACGIH VLE (peau)
Solvant naphta (pétrole), aromatique léger	Non établi
Alkoxyolate monoalkylarylé aminé	Non établi
Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA LEA 100 ppm MPT ACGIH VLE
Distillats de pétrole moyen, distillation directe (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA LEA 100 ppm MPT ACGIH VLE
Distillats de pétrole moyen, hydrodésulfurés (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA LEA 100 ppm MPT ACGIH VLE
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm MPT ACGIH VLE
1,3,5-triméthylbenzène	25 ppm MPT ACGIH VLE
Propylbenzène	Non établi
Distillats de pétrole léger hydrocraqués (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA LEA 100 ppm MPT ACGIH VLE
Xylène	100 ppm MPT OSHA LEA 100 ppm MPT, 150 ppm STEL ACGIH VLE
Cumène	50 ppm MPT OSHA PEL (peau) 50 ppm MPT ACGIH VLE
1,2,3-triméthylbenzène	25 ppm MPT ACGIH VLE
Naphtalène	10 ppm MPT OSHA PEL 10 ppm MPT ACGIH VLE (peau)
Toluène	200 ppm MPT, plafond de 300 ppm, 500 ppm STEL (maximum de 10 min par quart de 8 h) OSHA LEA 20 ppm MPT ACGIH VLE
Éthylbenzène	100 ppm MPT OSHA LEA 20 ppm MPT ACGIH VLE
Benzène*	1 ppm MPT, 5 ppm STEL OSHA LEA 0.5 ppm MPT, 2.5 ppm STEL ACGIH VLE

*Consultez la norme 29 CFR 1910.1028 pour les exigences de surveillance et autres liées au benzène.

Ventilation : Une ventilation générale devrait convenir à une utilisation normale. Pour les activités au cours desquelles les limites d'exposition pourraient être dépassées, une ventilation mécanique (p. ex., un système d'évacuation local) peut être nécessaire pour conserver le degré d'exposition en deçà des limites applicables.

Équipement de protection respiratoire : Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Pour les activités au cours desquelles les limites d'exposition sont dépassées, on recommande l'utilisation d'un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH et doté d'une cartouche pour vapeurs organiques ou d'un appareil respiratoire à adduction d'air. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. Sélectionner conformément aux normes 29 CFR 1910.134 et 1910.1028, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre les incendies.

Gants : Au besoin, le port de gants imperméables en néoprène ou en nitrile est recommandé pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou de protection sont recommandées en cas de risque de contact oculaire.

Autre équipement ou vêtement de protection : Vêtements protecteurs appropriés, au besoin, pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques



Fiche signalétique

STP Products Manufacturing Company

44 Old Ridgebury Road
Suite 300
Danbury, CT 06810
Tél. : 1 203 205-2900

Apparence et odeur : Liquide clair et transparent, allant d'incolore à ambre clair, avec une odeur d'hydrocarbure.

État physique : Liquide	Seuil olfactif : Non disponible
pH : Sans objet	Pression de vapeur : Non déterminé
Point initial d'ébullition/plage : Non déterminé	Densité de vapeur : > 1
Point de fusion/de congélation : Non déterminé	Pourcentage de volatilité : 100 %
Solubilité dans l'eau : Insoluble	Vitesse d'évaporation : Non déterminé
Viscosité : Non déterminé	Contenu en COV : Non déterminé
Densité : < 1	Température de combustion spontanée : Non déterminé
Coefficient de répartition eau/huile : Non déterminé	Extension de la flamme : Sans objet
Point d'éclair : 100 °F (38 °C) CC	Inflammabilité (solide, gazeux) : Sans objet
Limites d'inflammabilité : LIE : 0,6 (kérosène) LES : 4,7 (kérosène)	Température de décomposition : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Habituellement non réactif

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'entreposage et de maintenance.

Risques de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive et des flammes nues.

Matériaux incompatibles : Oxydants et réducteurs puissants

Produits de décomposition dangereux : Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

11. Données toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Dangers aigus :

Par inhalation : Nocif par inhalation. L'inhalation du brouillard ou des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures et des effets sur le système nerveux central, comme des étourdissements, de la somnolence, des maux de tête et des nausées.

Contact cutané : Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut entraîner le dégraissement et l'assèchement de la peau et des dermatites.

Contact oculaire : Peut causer une irritation oculaire accompagnée d'une rougeur, de larmoiements et de douleur.

Par ingestion : Danger par aspiration – peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales. L'ingestion peut aussi causer des troubles gastro-intestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée ainsi que des effets sur le système nerveux central, dont de la somnolence, des maux de tête, des vertiges et un évanouissement.

Effets chroniques : Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets nocifs hématologiques, rénaux, hépatiques, ainsi que sur l'ouïe, la moelle osseuse, la rate, et le cœur. Le toluène est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Il a été rapporté que l'exposition humaine au benzène cause des effets génotoxiques dans les lymphocytes in vivo.

Inscription aux listes de carcinogénéicité : Le benzène est inscrit à la liste des « cancérigène pour les humains » groupe 1 par le CIRC, comme « produit dont la cancérigénéicité pour les humains a été établie » par le NTP et ayant des « effets cancérigènes démontrés chez l'humain », A1 par l'ACGIH. Le naphthalène, l'éthylbenzène et le cumène



sont classés par le CIRC comme possibles cancérrogènes pour l'homme (groupe 2B). Le naphtalène est classé par le NTP comme un cancérrogène raisonnablement possible chez l'humain. Aucun des autres ingrédients de ce produit n'est inscrit sur les listes des substances cancérrogènes du CIRC, du NTP, ni de l'OSHA.

Mesures numériques de la toxicité :

ETA calculé pour le produit : DL50 orale : > 5 000 mg/kg
DL50 cutanée : > 2 000 mg/kg
CL50 par inhalation : 4,40 mg/l (poussière/brouillard)

Kérosène : DL50 orale chez le rat : > 5 000 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : >5,28 mg/l/4 h

Solvant naphta (pétrole), aromatique léger : DL50 orale chez le rat : 3 500 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 3 160 mg/kg

Alkoxylate monoalkylarylé aminé : DL50 orale chez le rat : 2 100 mg/kg
DL50 cutanée chez le rat : > 3 000 mg/kg

Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique : DL50 orale chez le rat : 3 200 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : 1,72 mg/l/4 h

Distillats de pétrole moyen, distillation directe : DL50 orale chez le rat : 5000 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : 1,72 mg/l/4 h

Distillats de pétrole moyen, hydrodésulfurés : DL50 orale chez le rat : 3 200 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : 4,6 mg/l/4 h

1,2,4-triméthylbenzène : DL50 orale chez le rat : 3 280 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin > 3 160 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : 18 mg/l/4 h

1,2,5-triméthylbenzène : DL50 orale chez le rat : 6 000 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin > 4 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : 24 mg/l/4 h

Propylbenzène : DL50 orale chez le rat : > 2 000 mg/kg

Distillats de pétrole léger hydrocraqués : DL50 orale chez le rat : 3 200 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : 4,6 mg/l/4 h

Xylène : DL50 orale chez le rat : 4 300 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 1 700 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat : 5 000 ppm/4 h



Cumène :	DL50 orale chez le rat : 2 910 mg/kg DL50 cutanée chez le lapin 10 578 mg/kg CL50 chez le rat, par inhalation, 8 000 ppm/4 h
Naphtalène :	DL50 orale chez le rat : 2 200 à 2 600 mg/kg DL50 cutanée chez le lapin > 2 000 mg/kg
Toluène :	DL50 orale chez le rat : 5 580 mg/kg DL50 cutanée chez le lapin : > 5 000 mg/kg CL50 par inhalation chez le rat : > 20 mg/l/4 h
Éthylbenzène :	DL50 orale chez le rat : 3 500 mg/kg
Benzène :	DL50 orale chez le rat > 2 000 mg/kg CL50 chez le rat par inhalation 43,7 mg/l/4 h DL50 cochon d'Inde, à travers la peau > 8 260 mg/kg

12. Données écologiques

Écotoxicologie : Très toxique pour la vie aquatique avec effets durables.

Kérosène :	CL50 : Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 45 mg/l/96 h EL50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 1,4 mg/l/48 h
Solvant naphta (pétrole), aromatique léger :	CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 9,22 mg/l/96 h CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 6,14 mg/l/48 h
Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique :	CL50 : Brachydanio rerio 7,3 mg/l/96 h
Distillats de pétrole moyen hydrotraités : LL50 : Poisson	1,13 mg/l/96 h
Distillats de pétrole moyen, hydrodésulfurés :	CL50 Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 35 mg/l/96 h
1,2,4-triméthylbenzène :	CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 9,22 mg/l/96 h CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 6,14 mg/l/48 h
1,2,5-triméthylbenzène :	CL50 : Carassius auratus 12,52 mg/l/96 h CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 6 mg/l/48 h
Distillats de pétrole léger hydrocraqués :	CL50 : Brachydanio rerio 7,3 mg/l/96 h
Xylène :	CL50 : Truite arc-en-ciel 13,5 g/l/96 h
Cumène :	CL50 : Vairon à grosse tête 6,32 mg/l/96 h CL50 : Daphnia 3,44 mg/l/48 h
Naphtalène :	CL50 : Oncorhynchus gorbuscha (saumon rose) 1,4 mg/l/96 h CL50 : Daphnia magna (puce d'eau) 2,16 mg/l/48 h
Toluène :	CL50 : Oncorhynchus kisutch 5,5 mg/l/96 h
Éthylbenzène :	CL50 : Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 14,4 mg/l/96 h
Benzène :	CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 5,3 mg/l/96 h CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) 10 mg/l/48 h CE50 : Selenastrum capricornutum (algue) 100 mg/l/72 h

Persistance et dégradabilité :

Kérosène hydrosulfuré :	58,6 % en 28 jours
Distillats de pétrole moyen hydrotraités :	60 % en 28 jours
Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique :	66,8 % en 28 jours



Distillats de pétrole moyen, hydrodésulfurés : 60 % en 28 jours
1,3,5-triméthylbenzène : Aucune biodégradation dans les 180 h
Propylbenzène : La biodégradation dans l'eau peut survenir selon des études portant sur les boues activées, avec des DBO théoriques variant de 21,8 à 43,7 %
Distillats de pétrole léger hydrocraqués : 60 % en 28 jours
Xylène : Facilement biodégradable
Cumène : Pas facilement biodégradable
Naphtalène : Atteint 2 % de la DBO théorique en 4 semaines
Toluène : Facilement biodégradable
Éthylbenzène : Après une période d'adaptation des inoculum, l'éthylbenzène est biodégradé assez rapidement dans les eaux usées ou par des inoculum dans les boues activées.
Benzène : Le benzène présent à 100 mg/l a atteint 40 % de la DBO théorique en deux semaines selon l'utilisation d'un inoculum de boues activées.

Potentiel de bioaccumulation :

1,3,5-triméthylbenzène : FBC de 161 : Non bioaccumulable.
Propylbenzène : Le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques est élevé. FBC 138
Toluène : FBC 90
Xylène : FBC de 6 à 23,4
Cumène : Peu probable de se bioaccumuler dans les organismes aquatiques
Naphtalène : Facteur de bioconcentration (FBC) de 23 à 146; ces valeurs de FBC indiquent que le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques est de faible à élevé.
Éthylbenzène : FBC 15
Benzène : Le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques est faible.

Mobilité dans le sol :

Xylène : Faible mobilité dans le sol.
Cumène : Faible mobilité dans le sol.
Naphtalène : Varie de modérée à faible.
Propylbenzène : Prévu d'avoir une faible mobilité dans le sol.
Benzène : Prévu d'avoir une grande mobilité dans le sol.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Mettre aux déchets conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

14. Informations relatives au transport

Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) : Non réglementé dans des conteneurs non-vrac (119 gallons et moins).

Description des marchandises dangereuses selon le code IMDG : UN1268, distillats de pétrole, n.s.a., 3, III, quantité limitée, polluant marin

Si un récipient unique ou intérieur dépasse 5 l/5 kg, les dispositions du code IMDG pour le transport de polluants marins s'appliquent selon le cas.



Fiche signalétique

STP Products Manufacturing Company

44 Old Ridgebury Road
Suite 300
Danbury, CT 06810
Tél. : 1 203 205-2900

15. Informations sur la réglementation

États-Unis :

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA : Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA, Section 103 : Ce produit a une quantité à déclarer (RQ) de 2 500 lb, fondée sur le RQ de 10 lb du benzène, présent à un maximum de 0,9 %. Les déversements de pétrole doivent être déclarés au Centre national d'information. De nombreux États ont des exigences de déclaration des déversements plus strictes. Déclarer les déversements conformément aux exigences des réglementations fédérale, provinciale et locale.

Catégorie de danger sous SARA (311/312) : Classifié selon la classification SGH sur la communication des dangers 2012 de l'OSHA conformément à la section 2 de cette FDS.

SARA 313 : Ce produit contient les produits chimiques ci-dessous qui sont assujettis aux exigences de déclaration annuelle de libération en vertu du SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) :

1,2,4-triméthylbenzène 5 à 15 %
Xylène 1 à 5 %
Cumène 1 à 5 %
Naphtalène 1 à 5 %
Éthylbenzène < 1 %
Toluène < 1 %
Benzène < 0,4 %

Canada :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances du Canada.

16. Autres informations

Classement NFPA (NFPA 704) :	Santé : 2	Incendie : 2	Instabilité : 0
Classement HMIS :	Santé : 2*	Incendie : 2	Danger physique : 0

*Danger d'ordre chronique pour la santé.

DATE DE RÉVISION : 2018-01-03

SOMMAIRE DE LA RÉVISION : Changement de dénomination sociale. Changement de formulation.
Changements apportés à toutes les sections.

DATE DE LA VERSION PRÉCÉDENTE : 2014-04-24

LES DONNÉES FOURNIES SONT DESTINÉES UNIQUEMENT À UNE UTILISATION DANS UN CONTEXTE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.